

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 130'000.- DESTINÉ À LA RÉALISATION DE LA 1^{ÈRE} PHASE DE LA TRANSFORMATION DE L'ANCIENNE CURE EN NOUVELLE MAIRIE

Considérant,

- les négociations entre la Paroisse de Compesières et la commune de Bardonnex relatives à l'échange des biens curiaux et du droit d'habiter,
- la délibération N°1348 du 8 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal acquiert le droit d'habiter « ad vitam aeternam » à la Paroisse de Compesières,
- la délibération N°1364 du 3 mars 2015 par laquelle le Conseil municipal vote un crédit d'étude destiné à l'aménagement de la nouvelle mairie,
- l'autorisation de construire DD 108'320 du 9 novembre 2016,
- le rapport de SINOPIE Sàrl, permettant de répertorier les éléments d'intérêts patrimoniaux,
- l'exposé des motifs,
- le préavis favorable, à l'unanimité, du 18 janvier 2017 de la commission des bâtiments et école,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

DÉCIDE

À l'unanimité, soit par 14 voix pour :

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 130'000.- destiné à la réalisation de la 1^{ère} phase de la transformation de l'ancienne cure en nouvelle mairie.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous rubrique 0800.503.15.
3. De la porter à l'actif du bilan, 0800.143.15, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense avec le crédit qui sera voté pour la réalisation.
5. En cas de non-exécution des travaux du projet, d'amortir ce crédit sur cinq ans, par le compte de fonctionnement, 0800.331.15.

Bardonnex, le 7 février 2017



Ginior RANA ZOLANA
Président